

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA) : 2011-2020

Atelier des points focaux nationaux sur les PMA
Bruxelles, 7-8 décembre 2015

RAPPORT SUR LE BURUNDI

I. Quelques données sur le Burundi (d'après diverses sources)

- Population : 9.8 millions, tendant vers plus de dix millions ;
- Taux de pauvreté : 66.9% ; plus des 2/3 de la population vit en – dessous du seuil de pauvreté ;
- Produit intérieur brut (PIB) par habitant est d'environ 288\$ en 2013 selon la Banque Mondiale ;
- Indice de développement humain : 0.355.

II. Processus de planification de développement national, incluant les grandes tendances économiques, sociales, politiques et environnementales

Le principal document de référence de politiques nationales du Burundi mettant en lumière les facteurs économiques, sociaux, environnementaux et politiques qui ont eu un impact positif ou négatif dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul est le « Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSPL II) ». Il a été lancé officiellement par le Président de la République du Burundi en 2012. « **La Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption** » fait partie intégrante du CSLP II. Il a été conçu en alignement à la Vision Burundi 2025.

Le CSLP II s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- **Renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre ;**
- **Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois ;**
- **Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois ;**
- **Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.**

Il est important de noter que les objectifs de ce document coïncident avec les buts et les priorités du Programme d'action d'Istanbul.

III. Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020

A. Capacité de production

1. Services de télécommunications

- De nouveaux investisseurs dans la téléphonie mobile se sont installés au Burundi : le dernier en date étant LUMITEL qui s'est ajouté à ECONET-LEO et ONAMOB ;
- Un réseau de connexion par la fibre optique à haut débit entre la capitale Bujumbura et les différentes provinces du Burundi a été mis en place par l'entreprise chinoise HUAWEI, principalement sur la base d'un crédit obtenu auprès de la République populaire de Chine.

2. Développement des infrastructures énergétiques

- Un crédit pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Kaburantwa a été négocié et obtenu auprès du Gouvernement indien et les travaux sont en cours ;
- Un financement a été obtenu notamment auprès de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale pour la construction de deux centrales hydroélectriques sur les rivières Jiji et Murembwe, et la procédure d'expropriation pour cause d'intérêt public et d'indemnisation consécutive est en cours ;
- Des études ont commencé pour la réalisation du projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Ruzibazi : le projet sera financé, à titre de don, par le gouvernement de la République populaire de Chine ;
- Des installations de plaques solaires principalement par des acteurs économiques privés se poursuivent pour électrifier les services sociaux et les centres commerciaux de l'intérieur du pays.

3. Amélioration des réseaux de transports terrestres, maritimes et aériens

- La construction de la route RN18 reliant deux provinces de l'Est du Burundi est en cours par l'entreprise SOGEA-SATOM ;
- Les travaux de construction d'une route reliant deux autres chefs-lieux de province du centre du Burundi viennent de démarrer au mois de novembre 2015 : les travaux seront également réalisés par l'entreprise SOGEA-SATOM ;
- Le renforcement des routes provinciales est une action permanente à travers les budgets annuels de l'Etat ;

- La négociation de financements pour la construction d'un deuxième aéroport international à Gitega, au centre du Burundi, ainsi que pour l'agrandissement de l'aéroport international de Bujumbura se poursuit ;
- La négociation de financements pour la mise en œuvre du Plan directeur des ports du Burundi (réalisé grâce à la coopération japonaise) est en cours (il est question, en particulier, de construire un deuxième port sur le Lac Tanganyika).

B. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

Sur la base du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), le Burundi a élaboré plusieurs documents stratégiques de mise en œuvre, notamment :

1. Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) pour 2012-2017 (adopté le 24 juin 2011);
2. Le Plan Directeur de la Recherche Agricole (PDRA) ;
3. Le Plan National d'Investissement du Secteur de l'Élevage (PNISE) ;
4. Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) ;
5. Le Programme National de Subvention des Engrais au Burundi (PNSEB), qui a été adopté le 9 août 2012;
6. Le Plan Provincial d'Investissement Agricole (PPIA) ;
7. La Stratégie Agricole Nationale (SAN) constitue le document de référence pour le développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

Ce sont ces programmes et stratégies qui sont en train d'être mis en œuvre et qui font l'objet d'évaluations régulières. En effet, il s'est tenu, du 16 au 19 juin 2014 au Burundi un forum appelé « Etats généraux de l'agriculture et de l'élevage », à l'issue duquel un rapport a été dressé. Il s'agit d'un forum qui a réuni les intervenants dans le secteur agricole du Burundi autour du thème : « Evaluation de la mise en œuvre des politiques agricoles nationales : défis et perspectives d'avenir ».

Les politiques évoquées dans le Programme d'actions d'Istanbul visant à améliorer l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes dans le secteur agricole ainsi que le renforcement des capacités des processus agricoles et des investissements dans les infrastructures agricoles, les stratégies visant à combattre l'impact négatif des événements climatiques sur l'agriculture et les stratégies, les actions et les politiques publiques mises en œuvre pour accélérer l'éradication de la faim sont consignés dans ces documents.

Il est important de noter que, conformément à la Déclaration de Maputo (2003) qui recommande aux Etats membres de l'Union Africaine à

l'agriculture un minimum de 10 % au secteur agricole, le Burundi alloue depuis 2012 au secteur agricole plus de 11% de son budget national (ce qui est aussi un signe d'engagement du Gouvernement du Burundi à faire de ce secteur un moteur de lutte contre la faim et la pauvreté).

C. Commerce

L'entrée du Burundi au sein de la communauté est africaine en 2009 aura été, en soi, une étape importante visant la diversification de l'économie et la relance des exportations du Burundi qui tournaient au ralenti depuis le déclenchement de la guerre civile en 1993.

Suite à cela, des réformes tous azimuts ont été entreprises, lesquelles ont intégré les mesures préconisées par le Programme d'action d'Istanbul. En particulier, il y a lieu de noter :

1. La restructuration de l'agence de promotion de l'investissement aux fins d'amélioration de l'environnement des affaires en se défaisant des lourdeurs bureaucratiques pour démarrer une affaire ;
2. La conclusion et la signature d'accords portant sur la mise en place de postes frontières à arrêt unique ;
3. L'adhésion au système de tarif extérieur commun de la communauté est africaines ;
4. La mise à niveau d'infrastructures (électricité, routes, dans le cadre d'un plan global et spécifique pour les infrastructures au Burundi).

D. Produits de base

L'économie du Burundi s'appuie sur un nombre très limité de produits de base : le thé et le café. Les actions suivantes ont été menées :

1. Les autorités burundaises ont poursuivi les réformes visant à ce que les acteurs privés s'impliquent dans le développement de ce secteur d'activité, tant en ce qui concerne la production que l'exportation. (C'est ainsi, par exemple, que des personnes privées ont acheté toutes les stations de déparchage et lavage du café, et encadrent des exploitations paysannes de thé et ont construit des usines à thé) ;
2. Les mêmes autorités cherchent, mais jusqu'à présent sans trop de succès, à diversifier les produits de base notamment à travers l'horticulture (développement des fruits de la passion, la culture des roses et autres plantes ornementales).

E. Développement humain et social

1. Education

Les actions suivantes peuvent être citées :

- a. La construction des écoles primaires s'est poursuivie dans tout le pays pour enrôler davantage d'enfants, autant de filles que de garçons, et mieux plus de filles que de garçons. Le défi est que, dans plusieurs localités, ces nouvelles classes ne parviennent pas avoir des enseignants, le gouvernement n'étant pas en mesure de mettre à disposition les budgets nécessaires y afférents.
- b. Une nouvelle politique en matière d'éducation primaire a été adoptée dénommée « l'école fondamentale » qui consiste à prolonger la durée de l'enseignement primaire en la faisant passer de 6 à 9 ans (Les programmes ont été modifiés en conséquence pour inclure en particulier des leçons d'entrepreneuriat, la finalité étant de permettre aux élèves qui ne pourraient pas accéder à l'enseignement secondaire d'être en mesure de débiter une petite affaire).
- c. De nombreuses écoles techniques secondaires ont été construites dans le cadre des travaux communautaires qui ont lieu chaque samedi et dans le cadre de coopérations diverses (la dernière construction en date est l'école technique professionnelle de Bujumbura construite sur financement gracieux de la République populaire de Chine).
- d. De nouvelles universités privées (pour ce qui est de l'enseignement supérieur) ont été construites dans les différentes provinces du pays (Les congrégations religieuses sont parmi les principaux initiateurs de cette action).

En matière de recherche scientifique et technologique, le gouvernement du Burundi a adopté une politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique avec son plan d'actions et stratégies de mise en œuvre pour la période de 2014 à 2019. Cette politique trace le cadre institutionnel et opérationnel qui permettra à la population burundaise de tirer profit des résultats de la recherche. Elle vise aussi la promotion et le développement de la recherche, d'une part, et son articulation avec l'innovation, d'autre part.

Cette politique indique les domaines couverts par la recherche, à savoir :

- 1) Technologie agro-alimentaire ;
- 2) Sciences médicales ;
- 3) Energie, Mines et Transport ;
- 4) Eau, désertification et environnement ;

- 5) Biotechnologie et connaissances indigènes ;
- 6) Sciences des matériaux, ingénierie et industries;
- 7) Technologies de l'information et de la communication, sciences spatiales et sciences mathématiques.
- 8) Sciences sociales et humaines ;

Elle définit, en outre, le cadre institutionnel de sa mise en œuvre.

2. Population et santé primaire

Dans ce secteur, l'on peut signaler ce qui suit :

a. Mise en place d'un Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2011-2015.

Les axes prioritaires de ce Plan pendant ces cinq années sont notamment :

- i. L'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant ;
- ii. La lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ;
- iii. Le renforcement de la lutte contre le VIH/Sida dans une approche multisectorielle ;
- iv. Le renforcement des actions de lutte contre la malnutrition ;
- v. Le renforcement du système de santé ;
- vi. Le renforcement et la pérennisation du financement basé sur les performances associés à la gratuite des soins ;
- vii. La maîtrise de la croissance démographique.

b. Mise en œuvre des objectifs dudit Plan notamment à travers :

- i. La poursuite d'une politique adoptée depuis 2005 par les plus hautes autorités du pays qui consiste à exempter les mères qui accouchent et les enfants de moins de 5 ans du paiement des frais de santé. Cette mesure a permis de réduire le taux de mortalité des mères en couches et des enfants de moins de 5 ans particulièrement dans les milieux ruraux ;
 - ii. La poursuite des campagnes de lutte contre le sida et le paludisme, notamment à travers la distribution de moustiquaires imprégnées et préservatifs ainsi que la formation ;
 - iii. La mobilisation des financements ;
 - iv. L'option pour une politique de limitation de naissances à trois (3) enfants par famille, suivie de campagnes d'explication et de sensibilisation auprès des populations ;
- c. Enquêtes d'évaluation du Plan susmentionné (c'est le cas de l'évaluation de la qualité des prestations dans les formations sanitaires du Burundi (réalisée par la Banque Mondiale), la

deuxième en son genre, dont le rapport définitif est sorti en janvier 2014.

En dépit de ces réalisations, il apparaît, selon le rapport ci-dessus, que « la situation sanitaire reste préoccupante et marquée par la prédominance de nombreuses maladies transmissibles et non transmissibles » et « les maladies qui constituent les principales causes de morbidité et de mortalité sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, la malnutrition, le VIH/Sida et la tuberculose ».

2. Promotion de la jeunesse

En la matière, deux actions principales peuvent être notées :

- 1) La poursuite de construction de stades de jeu modernes dans les différentes provinces du Burundi pour encadrer la jeunesse et développer le sport ;
- 2) Le lancement, le 30 avril 2013 à Bujumbura, du projet « Emplois des Jeunes Ruraux ».

Il s'agit d'un projet financé par le FIDA pour une valeur de 6,6 millions de dollars américains pour la mise en œuvre d'une composante additionnelle au Programme d'Appui au Développement des Filières (PRODEFI) qui traite la question de l'emploi des jeunes ruraux.

Cette composante s'ajoute aux trois autres composantes du programme sur lesquelles elle s'appuiera afin de réaliser les objectifs qui lui ont été assignés à savoir la création en 4 ans de près de 20 000 emplois pour les jeunes. La nouvelle composante appuiera les jeunes ruraux et urbains de 16 à 30 ans dans les 2 provinces pilotes de Ngozi et Bubanza (105 collines). Elle travaillera avec des individus ou des jeunes constitués en groupes de caution solidaire ou en groupements coopératifs

Les objectifs de la composante sont :

Objectifs principaux :

- i) Contribuer à la lutte contre la pauvreté ;
- ii) Lancer une action pilote de promotion d'emplois décents et durables pour les jeunes burundais et burundaises du milieu rural qui s'appuie sur la dynamique de transformation et de modernisation de l'agriculture lancée par le PRODEFI dans les 2 provinces pilotes de Bubanza et Ngozi.

Objectifs spécifiques :

- i) promouvoir la création d'emplois en relation avec les programmes

d'investissement et de développement des filières du PRODEFI en collaboration avec les chambres professionnelles et les associations paysannes et de producteurs ;

ii) mettre en place les actions de formation pour l'emploi y compris d'alphabétisation en collaboration avec les institutions existantes ;

iii) promouvoir l'appui en conseil et technique et l'adoption de l'innovation et la diffusion d'activités rémunératrices non exigeantes en terre auprès des groupes de jeunes ; et

iv) mettre en place, en partenariat avec des institutions de microfinances (IMF) et banques de la place, un dispositif pilote et pérennisable de financement permettant aux jeunes éligibles à l'initiative d'accéder à des services financiers adaptés à leurs activités.

Les autres cadres de promotion de la jeunesse dont les expériences significatives méritent d'être citées sont :

3) Le PTPCE (Projet des Travaux Publics et de Création d'Emplois) dont les objectifs sont :

- Créer des emplois à travers des travaux publics à forte intensité de main d'œuvre ;
- Exécuter des projets de travaux publics rentables, économiquement et socialement utiles, en faisant appel aux moyennes et petites entreprises ;
- Renforcer les capacités institutionnelles des municipalités à : identifier, accorder la priorité, exploiter et maintenir des sous-projets.

4) L'ABEJ (Agence Burundaise pour l'Emploi des Jeunes) dont les objectifs sont d'assurer le stage de 1^{er} emploi et la formation en entrepreneuriat.

5) Le Projet de renforcement de la participation des jeunes et des femmes au secteur touristique (Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) dont l'objectif est de former les femmes et les jeunes aux professions touristiques.

6) Le Centre Inde-Afrique de formation professionnelle/Centre d'incubation au Burundi dont l'objectif est l'insertion des jeunes dans l'emploi dans la Mairie de Bujumbura (qui pourrait s'étendre dans d'autres provinces).

- 7) Le PARCEJ (Projet d'Appui au renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes).
- 8) Le PPEJ (Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes) dont les objectifs sont de former des jeunes et leurs encadreurs et de leur accorder des financements en vue de la création de micro-entreprises ou de micro-activités génératrices de revenus permettant ainsi l'autopromotion des jeunes par des emplois qu'ils créent eux-mêmes (CONFEJES).
- 9) Le Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel (CFPP) dont les filières les plus sollicitées sont notamment : la Mécanique Auto, la Plomberie-Bâtiment, l'Electronique, la Construction Métallique, la Menuiserie et la Couture, l'Informatique.

3. Eau et assainissement

Dans ce secteur, le Burundi s'est doté de trois instruments qui méritent d'être mentionnés : la Politique Nationale d'Assainissement (PNA) du Burundi (2010), la Stratégie Opérationnelle Horizon 2025 (en mars 2013) pour mettre en œuvre cette politique et le Code de l'Eau (2012).

La Politique Nationale d'Assainissement (PNA) a pour finalité de :

- a. Fournir des orientations pour le développement du secteur de l'assainissement au sens large du terme ;
- b. Harmoniser les diverses approches utilisées dans le secteur en proposant un cadre d'intervention unifié en matière d'assainissement ;
- c. Prioriser les interventions pour accélérer l'atteinte des objectifs ; cela concerne autant les infrastructures que les actions visant au changement de comportement ;
- d. Définir un cadre institutionnel et juridique clair et cohérent permettant une bonne coordination des interventions de tous les acteurs à différents niveaux ;
- e. Etablir une programmation fondée sur les besoins avec comme point de départ le niveau communal et la demande des bénéficiaires ;
- f. Promouvoir le partenariat public-privé et encourager l'implication de la société civile dans le secteur de l'assainissement ;
- g. Augmenter les financements pour le secteur, tant au niveau du budget national que des financements apportés par les partenaires extérieurs.

Le champ d'application de la Politique Nationale d'Assainissement est donc très large, puisque cette politique traite simultanément des quatre grands domaines qui couvrent l'ensemble des problématiques liées à l'assainissement : les déchets liquides, les déchets solides, les eaux de pluie et enfin les déchets gazeux (quelle que soit leur origine).

La Politique Nationale de l'Eau dresse une situation des ressources en eau et présente la vision, les principes et les objectifs stratégiques pour le secteur, tels que définis par le gouvernement. Son objectif global est de « Garantir de façon durable la couverture des besoins en eau de tous les usagers par un développement harmonieux des ressources en eaux nationales».

La Stratégie Nationale de l'Eau (2011-2020) définit le cadre institutionnel et organisationnel pour la mise en œuvre de cette politique.

Le Code de l'Eau a été adopté conformément aux préconisations du CSLP II.

L'assainissement demeure en arrière en termes de politiques et de lois. Cependant, le Gouvernement est en train de finaliser une Politique Nationale de l'Hygiène et l'Assainissement de Base (PNHAB), et des travaux sont en cours pour doter ce secteur d'un arsenal légal adéquat ou actualisé.

4. Egalité des genres et autonomisation des femmes

Selon le rapport national d'évaluation de mise en application du programme d'action de Beijing (Beijing +20) de juin 2014 (Bujumbura) :

- a. La Politique Nationale Genre actualisée (2012-2025) a été élaborée en harmonie avec le CSLP II et tient compte des résultats et des leçons apprises de la politique nationale genre (PNG) de 2003. Elle prévoit un cadre institutionnel de mise en œuvre qui présente plusieurs avantages dont l'établissement d'une charge de responsabilité claire pour chaque intervenant, la synergie des intervenants tant du secteur public que privé, le renforcement de la position stratégique et des capacités techniques du Ministère en charge du genre pour un exercice efficace de ses missions.
- b. Le Burundi a souscrit aux engagements de maintien de la paix, d'échange culturel, commercial et politique dans le cadre de l'Union Africaine, du COMESA, de la CIRGL, de l'EAC, de la CEPGL. C'est dans ce contexte que les femmes burundaises participent aux différentes missions de maintien de la paix en Somalie, au Soudan, en République Centre Africaine, en Haïti, etc. Elles participent également aux rencontres de partage d'expérience en matière de commerce, culture et autres. Le pays produit des rapports régulièrement et participe aussi aux missions d'évaluation des programmes d'actions fixés en faveur des femmes. C'est le cas de l'élaboration du Plan d'Action Régional de

mise en œuvre de la Résolution 1325 et des échanges qui ont lieu pour son suivi.

- c. Des échanges culturels sont organisés à l'intention des représentants du Gouvernement, des associations féminines, de la société civile, des jeunes, des universitaires, des membres des confessions religieuses, des privés, pour participer à différents fora de renforcement, de partage de connaissances et de bonnes pratiques relatives à la réalisation des objectifs du programme.
- d. Les programmes et les projets mis en œuvre pour réaliser les OMD sont venus renforcer l'application de la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing. En effet, les OMD 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont en corrélation directe avec l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- e. Les réalisations de l'OMD 1 ont abouti à la création de nouvelles institutions de microfinance par les femmes : Société de Femmes pour l'Épargne et le Crédit (SOFEPAC 2013) et ont renforcé la Caisse Coopérative d'Épargne et de Crédit Mutuel (CECM) par l'appui aux projets d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) en faveur des groupements féminins.

Dans cette même optique, en partenariat avec ONUFEMMES, le Gouvernement a monté le projet d'Autonomisation des femmes constitué d'un fonds d'appui à hauteur de 740.000 \$ destiné aux microcrédits en faveur des femmes en associations dans 8 provinces. Ce projet est une sous composante des projets de consolidation de la paix « Peace Building Fund (PBF) » financé par les Nations Unies afin d'aider le Burundi à se relever d'une situation de post conflit.

- f. Les actions relatives à l'OMD 2 ont permis au Burundi d'atteindre la parité filles/garçons à l'enseignement primaire au cours de l'année scolaire 2011-2012 et de réduire les disparités en termes d'accès égal aux droits des écoliers filles et garçons.
- g. L'OMD3 sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme correspond aux troisième, quatrième et cinquième axes stratégiques de la PNG 2012-2025. A titre exemplatif, le taux d'occupation à des postes de décision a sensiblement augmenté, en témoignent les tableaux ci-contre :

Tableau : Proportion de femmes au Parlement et au Gouvernement (en%)

Année	1993	2001	2005	2008	2010	2012	2014	2015
Assemblée nationale	10.3		30.5	32	36.1		27	36
Sénat		18			46.3		46.3	41
Ministres			35	30.7		35	38.9	30

D'après une appréciation du PNUD, « dans son ensemble le gouvernement (du Burundi) consent beaucoup d'efforts, notamment pour la prise compte du genre dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement ».

Le PNUD ajoute que « Le pays devra néanmoins montrer sa réelle volonté d'investir dans la scolarisation et le renforcement de l'enseignement post-primaire des filles ; d'adopter la loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libertés ; d'améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive ; de promouvoir des technologies permettant l'allègement de la charge de travail des femmes.

L'élimination des inégalités en matière d'emploi entre les sexes, l'amélioration de l'intégration des femmes dans les sphères de décision et la lutte contre les violences à l'égard des filles et des femmes sont autant de préalables que le gouvernement se doit de parvenir à remplir ».

Protection sociale

Selon l'UNICEF (Cadre stratégique de la Protection sociale, UNICEF, mars, 2012, cité dans une note analytique sur le secteur de la protection sociale), la protection sociale « peut être définie comme l'ensemble de mesures publiques ou privées qui visent à réduire la pauvreté et les vulnérabilités économiques et sociales face à la pauvreté et les multiples privations ».

Au Burundi, le secteur de la protection sociale est couvert par différents ministères et services tant publics que privés.

Les systèmes de protection sociale les plus récents au Burundi sont :

- 1) L'institution d'une Carte d'Assistance Médicale (CAM), dont l'acquisition volontaire est ouverte à tout citoyen burundais évoluant dans le monde rural et dans le secteur informel.
- 2) L'institution de mutuelles de santé communautaires. Celles-ci couvrent les services de base (consultations et médicaments) disponibles dans les centres de santé et parfois pour certaines d'entre elles, les frais des patients référés aux hôpitaux. Certaines assurent parfois la promotion

de l'économie solidaire en appuyant des activités génératrices de revenus (AGR).

Ces systèmes se sont ajoutés à d'autres qui existaient déjà, notamment l'usage de la carte de la mutuelle de la fonction publique, les diverses facilités classiques de sécurité sociale gérées respectivement par l'institut national de sécurité sociale et le ministère en charge de la Fonction Publique. Le secteur privé n'a pas été laissé sur le carreau : un système de mutuelle de la santé est fonctionnel.

Un des récents développements au Burundi en matière de sécurité sociale est la création d'une Commission nationale de la protection sociale (CNPR), supervisée directement par le Chef d'Etat et comprenant 11 ministres. Elle a été créée par le Décret N° 100/237 du 22 août 2012 et lancé officiellement en avril 2013. Elle a la responsabilité de la promotion et de la supervision de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale (PNPS).

La Commission a vite élaboré la Politique Nationale de la Protection Sociale (PNPS), qui accorde une très grande place à l'accès aux services de santé par les populations vulnérables.

Depuis son lancement, la Commission a, à son actif, un certain nombre de réalisations sur le terrain :

- L'encadrement et la promotion des mutuelles de santé et la vulgarisation de la PNPS ;
- L'agrément de plus de 30 mutuelles de santé communautaires (MSC) ;
- La conduite d'un processus de révision des outils juridiques (les codes de Sécurité sociale et de mutualité) ;
- L'organisation, sur une base régulière, de consultations avec tous les partenaires ;
- La coordination des activités de promotion et de régulation des organismes de gestion des régimes existants ;

Il y a lieu de noter qu'il existe dans ce domaine de protection sociale un certain nombre de programmes destinés à protéger les segments de population les plus vénérables. Ces programmes sont notamment :

- Les programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre ont été mis en œuvre pour relever le revenu et la consommation des plus vulnérables ;
- Le programme de santé, visant l'amélioration de l'accès aux services de soins de santé pour les plus vulnérables dont les malades du SIDA (l'abolition des frais des services sanitaires prioritaires pour

certains groupes vulnérables spécifiques (les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes) ;

- Le programme d'éducation, qui a permis de relever le niveau d'enrôlement à l'école en particulier en faveur des filles (gratuité, kits scolaires : cahiers notamment, attestations d'indigence, cantines scolaires conduits par le PAM,
- Le programme de distribution de bétail et d'intrants agricoles aux ménages

F. Crises multiples et autre défis émergents

Par rapport aux effets néfastes dus aux changements climatiques entraînant des catastrophes naturelles, le Burundi a entrepris:

- 1) une campagne permanente de sensibilisation de la population pour comprendre ces phénomènes ;
- 2) une campagne également permanente de plantations d'arbres, dont des arbres fruitiers ;
- 3) une diplomatie offensive auprès des partenaires de développement aux fins de mettre à disposition des appuis techniques, matériels et humains pour faire face à ces calamités naturelles, dont des éboulements de terrain ;
- 4) Une mise en place d'une législation et d'une sécurité physique pour protéger l'environnement, en particulier le peu de forêts naturelles qui restent.

A ce sujet, il est important de noter qu'il a été adopté en 2013, une Politique nationale en matière de lutte contre le changement climatique, qui propose des mesures et des activités prioritaires visant à réduire les effets néfastes du changement climatique à travers différents secteurs socio-économiques les plus vulnérables du pays à savoir:

- a. Le secteur des ressources en eau;
- b. Le secteur de l'agriculture ;
- c. Le secteur de l'énergie;
- d. Le secteur des paysages et des écosystèmes naturels;
- e. Le secteur de la santé.

G. Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

Mobilisation des ressources domestiques

La mobilisation des ressources financières internes est problématique au Burundi. Elle se réalise à travers l'effort fiscal et l'emprunt national. Elle est donc insuffisante par rapport aux besoins de financement du pays.

Néanmoins, force est de reconnaître que la mobilisation des ressources financières internes s'est renforcée ces dernières années, quand bien même les besoins de développement à couvrir sont énormes et sont encore couverts par les ressources extérieures.

Les principales mesures convenues entre le Burundi et ses partenaires, en particulier le Fonds monétaire international (FMI) pour renforcer la mobilisation des ressources financières internes sont :

1. Renforcer l'autonomie de l'Office Burundais des Recettes (OBR) et retenir le personnel qualifié et intègre;
2. Elargir l'assiette fiscale et réduire les exonérations;
3. Lutter contre la corruption ;
4. Harmoniser la fiscalité avec les pays de la Communauté est africaine.

Aide au développement

Le Burundi a, en novembre 2011, adopté sa Politique nationale de l'aide publique au développement, destinée à *améliorer les capacités nationales de mobilisation et d'absorption de l'aide accordée au Burundi pour la période 2011-2015.*

Les organes de mise en œuvre de cette politique sont :

- 1) Le Comité National de Coordination des Aides : CNCA (en charge de la coordination, de l'harmonisation et du cadrage de l'aide publique au développement (APD). Il est donc l'organe qui pilote et qui assure le suivi de la mise en œuvre de la Politique de l'Aide au plus haut niveau.

Le Comité est placé dans les services de la deuxième vice-présidence de la république, qui coordonne les actions gouvernementales en matière économique et sociale.

- 2) L'équipe technique au CNCA, qui comprend des représentants des quatre ministères du CNCA (les Ministères en charge du Plan, des Finances, des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale ainsi que de l'Intérieur), du secrétariat permanent du CNCA et du Secrétariat permanent pour les réformes économiques et sociales.

L'équipe est chargée de veiller à l'exécution effective de la politique nationale de l'aide publique au développement et élabore régulièrement des rapports sur la mise en œuvre de cette politique. au CNCA au Deuxième Vice Président.

Outre les rencontres régulières avec le groupe de coordination des partenaires (GCP), le Comité a, depuis, élaboré un Plan d'actions de mise en œuvre de la politique nationale, un Manuel de procédure de demande et d'obtention des aides extérieures et une Stratégie de communication.

L'APD destinée au Burundi est allée croissante depuis la fin de la guerre civile et les premières élections démocratiques en 2005, et s'aligne sur les priorités gouvernementales telles qu'elles figurent dans le CSLP II déjà évoqué : l'agriculture, la santé, l'éducation, l'environnement, l'Etat de droit, l'énergie.

L'impact de l'APD est indéniable particulièrement en milieu rural. Malheureusement, les besoins nationaux sont tels qu'elle ne parvient pas à les couvrir. Par ailleurs, elle est amenée à être réduite ou à être réorientée suite à des circonstances parfois non maîtrisées à caractère politique et sécuritaire.

Dettes extérieures

Le portefeuille de la dette du Burundi est composé par la dette intérieure et de la dette extérieure. La part de la dette extérieure est légèrement supérieure à celle de dette intérieure, soit à peu près 51% et 49% respectivement en 2014. Le Burundi reste hautement endetté auprès des partenaires multilatéraux et bilatéraux (l'encours de la dette reste très élevé). La part importante revient à l'IDA (International Development Association, un des membres du groupe de la Banque Mondiale), soit plus de 50% pour la dette multilatérale. Quant à la dette bilatérale, elle est principalement dominée par le Fonds Saoudien (35%), l'Exim Bank de Chine (29%) et le Fonds Koweïtien (27%).

Les risques budgétaires sont la possibilité d'événements inattendus qui peuvent avoir un impact négatif sur un cadre budgétaire déjà établi. Les risques budgétaires au Burundi existent, sont quasi les mêmes et sont élevés. Entre autres, les catégories de risques budgétaires englobent la volatilité macroéconomique, l'incertitude relative à l'aide extérieure, la viabilité de la dette, les garanties de l'État, les partenariats public-privé (PPP), les dérapages de la politique économique et les catastrophes naturelles.

Selon un rapport des services du FMI rendu public en novembre 2014 suite à des consultations menées quelques mois avant, « Les risques restent élevés pour les perspectives. Une détérioration de la situation politique et sécuritaire, une nouvelle baisse du soutien des donateurs, une aggravation des termes de l'échange ou une période prolongée de baisse de la croissance dans les économies avancées et émergentes pourraient causer un ralentissement de la croissance et de la mise en œuvre des réformes, mais aussi des troubles sociaux. »

A ces risques, il faut ajouter une croissance démographique galopante.

Les réformes qui ont été initiées dans ce secteur sont notamment :

- i. L'élaboration, l'adoption, et le lancement officiel, en février 2013, de la Stratégie de Renforcement de la Gestion des Finances Publiques deuxième génération (SGFP 2), gérée par la Direction de la Dette ;
- ii. La création d'un Comité National de suivi de la Dette Publique (CNDP) et d'un Comité Technique de Gestion de la Dette Publique (CTDP).
- iii. La prise de mesures à caractère technique surtout depuis l'adhésion à la communauté est africaine :
 - la réintroduction d'un impôt minimum de 1 % sur le chiffre d'affaires,
 - la taxe sur les télécommunications et la retenue de l'impôt à la source sur les importations, les produits pétroliers et les boissons,
 - l'élimination des exonérations de la TVA sur les importations,
 - la facilitation des procédures «Doing Business» pour attirer les investisseurs,

En résumé, les autorités du Burundi et du FMI s'accordent pour préconiser ce qui suit aux fins de faire face à ces risques récurrents :

- 1) Élargir l'espace budgétaire ;
- 2) Améliorer la transmission de la politique monétaire et permettre une souplesse accrue du taux de change ;
- 3) Améliorer la compétitivité ;
- 4) Préserver la solidité du secteur financier ;
- 5) Obtenir une croissance inclusive et diversifiée et accroître la compétitivité.

Investissements directs étrangers

Divers instruments légaux ont été mis en place aux fins d'attirer davantage d'investissements directs étrangers :

- La stratégie nationale de développement industriel et commercial ;
- La stratégie nationale de développement durable du tourisme ;
- La stratégie nationale pour le développement du secteur privé ; et

➤ La stratégie nationale d'intégration régionale.

La mise en œuvre des contenus de ces instruments complètent le travail effectué par l'Agence de promotion des investissements.

Le Burundi a mis en place un service dénommé « Business Incubator (BBIN) » ainsi qu'un guide électronique pour donner des informations en ligne relatives aux opportunités et conditions d'investissement au Burundi et faciliter la naissance d'entreprises.

Les quelques chiffres ci-dessous (il n'a pas été possible d'avoir les statistiques les plus récentes) donnent une idée des entrées nettes au Burundi à titre d'investissements directs étrangers

Tableau : Investissements directs étrangers, entrées nettes en \$US courants

Année	Montants
2011	3 354 999
2012	604 920
2013	6 884 807

Les grands projets d'investissement au **Burundi** ont leurs origines au Kenya, en Suisse, en Inde, en Ouganda et aux États-Unis, principalement dans le secteur des services financiers. Certains des récents investissements au Burundi se présentent comme suit:

- Jubilee Holding (Kenya) - services financiers
- Commercial Bank of Africa (Kenya) - services financiers
- Kenya Commercial Bank (Kenya) - services financiers
- Diamond Trust Bank (Kenya, Suisse) - services financiers
- Aga Khan Development Network (Suisse) - services financiers
- United Bank of Africa (Nigeria) - services financiers
- Global Trust Bank (Ouganda) - services financiers
- Healthcare Global Enterprise (Inde) - services de santé

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) en dehors de ceux de l'EAC, pour lesquels l'Agence de Promotion des Investissements s'est prononcée en accordant un certificat d'éligibilité sont estimés à 223 125 000 de dollars américains (356,9 milliards de Fbu). L'agro-business, l'industrie, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et le tourisme y occupent respectivement 21.2%, 27.3%, 36.7% et 12.3%.

Le projet d'investissement le plus important dans cette catégorie est celui de la réhabilitation de l'ex-COTEBU, suivi d'un projet d'investissement dans les télécommunications (NTIC) à hauteur de 60,6 milliards Fbu. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) représentent un secteur très porteur.

Par contre et toujours dans le cadre des investissements directs étrangers, on enregistre trop peu d'investissements réalisés dans les secteurs tels que les services, la distribution et la construction. Ces secteurs bénéficient plutôt de l'engouement des investisseurs locaux.

Les transferts des fonds des migrants

Il est très difficile d'avoir des chiffres exacts sur les transferts de fonds réalisés par la diaspora du Burundi. Toutefois, diverses sources d'informations, dont le PNUD, renseignent que la tendance des transferts des fonds des migrants burundais est à la hausse depuis plusieurs années.

Voici ce que rapporte Xinhua le 27 novembre 2012 au sujet des transferts de la diaspora burundaise vers le Burundi :

Le transfert des fonds par la diaspora burundaise dans leur pays accuse des avancées significatives, selon un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur les Pays les Moins Avancés (PMA) lancé lundi à Bujumbura par le directeur pays de cette institution.

"En ce qui concerne les transferts de fonds des migrants burundais, ils sont une source importante de devises, puisqu'ils ont été le double de la valeur des Investissements Directs Etrangers entre 2008 et 2012. Parmi les 33 PMA africains, le Burundi est celui dont les transferts de fonds des migrants ont connu une croissance plus forte entre 2002 et 2011, avec une augmentation de plus de 400%, selon les statistiques disponibles", a indiqué le directeur pays du PNUD, Xavier Michon, lors de la présentation officielle dudit rapport.

Cependant, a-t-il souligné, ces transferts correspondent encore à moins de 1% du PIB et à environ 2,3% des exportations du pays.

Ces proportions sont encore largement inférieures aux moyennes des PMA, ce qui pousse le directeur pays du PNUD à interpeller le gouvernement burundais à réduire les coûts de réception des transferts de fonds. "Ceci constitue une interpellation des pouvoirs publics pour réduire davantage les coûts d'envoi et de réception des transferts de fonds sur l'étendue du territoire burundais", a souligné Xavier Michon. Les statistiques disponibles montrent que le Burundi comptait, en 2000, quelque 6. 300 émigrés ayant une formation universitaire, ce qui correspondait à 13% de sa population avec un tel niveau de formation.

C'était un pourcentage inférieur à la moyenne des PMA qui était de 18%, mais qui était tout de même supérieur à la moyennes des pays en voie de développement en dehors des PMA qui était de 10% et à celle des pays développés (4%). Un certain nombre de Burundais hautement qualifiés rentrent au pays avec l'appui du PNUD pour venir enseigner à l'université du Burundi. Pour aider ces membres hautement qualifiés de la diaspora des PMA à aider à construire les bases de compétences et les capacités d'innovation de leurs pays d'origine, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) propose quant à elle une création d'un nouveau dispositif international d'appui en faveur des PMA. Il s'agit de l'investissement dans le transfert des connaissances de la diaspora dont l'objectif premier est de permettre aux membres hautement qualifiés de la diaspora de transférer des connaissances spécialisées et de canaliser les investissements vers leurs pays d'origine. »

Dans un article publié le 27 novembre 2012 par l'Observatoire international des transferts de fonds des migrants des pays les moins avancés (OITFM-PMA) intitulé « *Burundi : un projet de la diaspora verra le jour en 2013 pour la mobilisation de fonds* », il est question de la création, par la diaspora burundaise regroupée au sein de l'organisation "Action internationale de la diaspora burundaise" (AIDB) d'un projet dénommé "Trois euros, Trois Dollars" en vue de la mobilisation des fonds pour le développement du pays, a annoncé lundi à Bujumbura Serge Ngendakumana, consultant international basé actuellement en Belgique et secrétaire général de l'AIDB.

Il a fait cette annonce lors d'une séance de présentation d'un rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) sur les Pays Moins Avancées (PMA), qui est centré sur la mise à profit des transferts et compétences de la diaspora pour développer les capacités productives.

Le Directeur Pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Xavier Manchon, a engagé l'institution onusienne pour le soutien au ministère burundais de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique en ce qui concerne les facilités à pourvoir pour le retour des membres de la diaspora burundaise hautement qualifiés et installés particulièrement dans les pays occidentaux, pour venir dispenser des cours à l'Université du Burundi pour certaines modules de formation nécessitant des compétences dites "rares".

Pour le cas du Burundi, a noté M. Manchon, les transferts de fonds des migrants burundais ont été le double de la valeur des Investissements Directs Etrangers (IDE) entre 2008-2010.

Il a précisé que le Burundi figure parmi les 33 PMA en Afrique (sur les 48 PMA recensés à travers le monde) dont les transferts de fonds des migrants, ont connu une croissance plus forte entre 2002 et 2011 avec une augmentation de plus de 400%.

Cependant, a-t-il nuancé, en valeur absolue, ces transferts correspondent encore à moins de 1% du PIB et à environ 2,3% des exportations burundaises au cours de la même période ».

h. Bonne gouvernance à tous les niveaux

En la matière, le Burundi a élaboré, et adopté le 20 octobre 2011 en Conseil des Ministres, une stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption pour la période 2011-2015. C'est son contenu qui est en train d'être mis en œuvre par différents services gouvernementaux dont la Cour anti-corruption, la Brigade spéciale anti-corruption la Cour des comptes, l'Inspection générale de l'Etat, la cellule nationale du service de renseignement chargée du renseignement financier et le Médiateur de la République (Ombusman).

La mise en œuvre est effectuée conformément aux axes suivants :

Axe n° 1 : La mise en place d'un cadre légal cohérent et efficace conforme aux normes internationales en matière de lutte contre la corruption ;

Axe n°2 : Le renforcement des capacités opérationnelles des structures chargées de la lutte contre la corruption ;

Axe n°3 : La rupture avec l'impunité et le recouvrement des biens et avoirs détournés ou acquis illicitement ;

Axe n°4 : L'accroissement de la transparence dans la gestion des affaires publiques ;

Axe n°5 : Le renforcement du partenariat avec la société civile et le secteur privé dans la lutte contre la corruption ;

Axe n°6: L'éducation, l'information et la sensibilisation des citoyens, des cadres et agents de l'administration ;

Axe n°7 : La recherche sur la corruption

IV. Cohérence et liens avec l'ordre du jour de développement pour l'après-2015 et d'autres processus mondiaux

- Le Burundi a participé au Sommet des Nations Unies sur les objectifs du développement durable qui ont remplacé les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le Gouvernement du Burundi ne manquera pas d'intégrer dans ses programmes et projets nationaux les objectifs du développement durable.

- Le Burundi participe actuellement à la Conférence de Paris sur le changement climatique. Les conclusions en seront issues seront intégrées dans les programmes de développement.

Le Gouvernement du Burundi et le PNUD ont déjà donné le ton. Dans un rapport, rendu public en 2013, sur les consultations nationales en vue de dégager l'agenda post-2015, les perspectives y sont tracées en termes de solutions aux difficultés de développement du Burundi : « réduire le taux de fécondité pour infléchir le rythme de croissance de la population, accroître la production vivrière et mettre en place des mécanismes viables de suivi, prévention et gestion des risques de vulnérabilité nutritionnelle ». Ceci correspond pour l'essentiel aux 17 objectifs pour le développement durable adoptés par les Nations Unies en septembre 2015

V. Conclusion et marche à suivre

- Les financements intérieurs et extérieurs sont insuffisants pour prendre en charge autant de domaines d'activités qui permettraient aux PMA de se sortir de cette catégorie ;
- Les mécanismes de financements innovants et volontaires dont la mise en place a été souhaités dans le Programme d'action d'Istanbul ne semblent pas avoir été institués par les partenaires techniques et financiers internationaux ;
- Les partenaires de développement devraient spécifier lesquels des financements qu'ils décaissent en faveur des PMA sont destinés à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Il devrait en être de même pour les pays concernés. Autrement, il est difficile d'évaluer les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme.

Il serait judicieux que l'Organisation des Nations Unies mettent en place un Fonds destinés spécifiquement à appuyer les efforts des PMA pour se sortir de cette catégorie. Faute de quoi, il y a fort à parier que même dans les 30 années à venir, peu de PMA auront réussi à franchir la barre.

**Préparé et présenté par Ambassadeur Philippe NTAHONKURIYE
Conseiller technique au Cabinet du Ministre des Relations
Extérieures et de la Coopération Internationale
Point focal des PMA pour le Burundi.**

LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES POST-2015

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

- | | |
|-------------------|--|
| Objectif 1 | Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim |
| Objectif 2 | Assurer l'éducation primaire pour tous |
| Objectif 3 | Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |
| Objectif 4 | Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans |
| Objectif 5 | Améliorer la santé maternelle |
| Objectif 6 | Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies |
| Objectif 7 | Assurer un environnement durable |
| Objectif 8 | Mettre en place un partenariat mondial pour le développement |
